

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 NOVEMBRE 2015

Nbre de conseillers en exercice : 11
Nbre de conseillers présents : 8
Nbre de pouvoirs : 1
Date de convocation : 05/11/2015
Date d'affichage : 05/11/2015

PROCES VERBAL

Séance du 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le dix du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : MR DUCAMIN Mathias, Maire, MM LAVIE Gilbert, LAFFARGUE Jean-Louis, BORDIER Olivier, Adjoint, MMES HIPPOLYTE Josiane, PUCHEU Mireille, VIZOSO Karine, BROUARD-COSSET Virginie,

Excusés : MME FONTAGNERES Emily, MM MOREAU Mathieu, MARTIN Jérôme

Procurations : Jérôme MARTIN a donné pouvoir à BROUARD-COSSET Virginie

Secrétaire de séance : MME BROUARD-COSSET Virginie

1 – Schéma départemental de coopération intercommunale

Mr le Maire fait lecture de la lettre de Mr Habib, député,

2 – augmentation des loyers baux communaux à venir

Mr le Maire informe le conseil du montant d'augmentation des loyers de Mme Ranquine (au premier décembre 2015) et de Messieurs Gigot Lafond et Fernandez (janvier 2016). L'augmentation est de 0.02%, comme suit :

Le loyer de Mme Ranquine passe de 466.29€ à 466.36€ au 1^{er}/12/2015

Le loyer de Mr Gigot passe de 441.03€ à 441.38€ au 1^{er}/01/2016

Le loyer de Mme Fernandez passe de 340.12€ à 340.39€ au 1^{er}/01/2016

3 – points sur les projets du CCAS :

Repas des aînés : nous pensons retenir Hochedez pour 16 ou 17€.

Trail : les devis sont en cours d'étude. Le trail nécessitera une quarantaine de bénévoles pour tenir les postes (ravitaillements, départ...)

N° 151110 / 001 : révision dérogatoire des attributions de compensation 2015 / 2016

Mr le Maire présente le projet de délibération concordante proposé par la CCLO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** ne pas avoir assez d'informations concernant la baisse des attributions
- **DECIDE** de ne pas voter la délibération proposée.

Vote : **pour : 0 contre : 9**

N° 151110 / 002 : DM : budget investissement – achat de tables pour l'école

Mr le Maire informe le conseil que la ligne investissement « mobilier » n'avait pas été dotée lors de la préparation du budget ; l'arrivée de nouveaux enfants à l'école a amené l'obligation d'acheter 4 tables

supplémentaires; il faut donc déplacer des crédits sur cette ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Article 022 :	- 800 €	
Article 023 :	+ 800 €	
	0 €	0 €

INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Article 021 :		+ 800 €
Article 2184 :		+ 800 €
	0 €	0 €

N° 151110 / 003 : Sacpa – animaux errants et dangereux

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été discuté lors des précédents conseils. Il faut maintenant prendre une décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de la Sacpa (vote : pour : 6 ; contre : 1 ; abs : 2)
- **DEMANDE** à Mr le Maire de reprendre contact avec la Sacpa pour confirmer le montant du devis du 01/06/2015

N° 151110 / 004 : station épuration – tableau électrique

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été discuté lors de précédents conseils.

Il précise qu'il est très difficile de trouver des entreprises pour avoir d'autres devis. Il présente le devis de SEIHE pour 5958.43€. Pour mémoire, Gave et Baïse proposait 4100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** l'acceptation du devis de Gave et Baïse (vote : pour : 3 ; contre : 0 ; abs : 6)
- **DECIDE** d'attendre encore un peu pour prendre la décision de changer le tableau électrique de la station d'épuration.

N° 151110 / 005 : aménagements chemin Manaut

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet remis par la CCLO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** l'acceptation du projet global
- **DEMANDE** que les places de parking soient toutes tracées, pas que les deux prévues sur le plan.

N° 151110 / 006 : demande de subvention de la sécurité routière

Mr le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention par l'association de la Prévention Routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **REFUSE** de verser une subvention à cette association (vote : pour : 1 ; contre : 5 ; abs : 3)

N° 151110 / 007 : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte désormais un module « ACTES Budgétaires » qui permet à compter du 1^{er} janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

Le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plate forme www.eadministration64.fr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité
- **DECIDE** d'adhérer à la plate-forme eadministration64
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet

Questions diverses :

- ✓ Fauchage : Mme PUCHEU observe que l'élagage a été bien fait cette année. D'autres élus ont eu des remarques contraires d'habitants. Mr le Maire est chargé de faire une fiche pour les chemins Arriadu et Croste qui ont été oubliés.
- ✓ Les chemins ruraux : Mr LAVIE précise qu'il va falloir réfléchir sur ceux qui peuvent être exclus de la carte car non utilisés.
- ✓ Organisation du 11 novembre 2015 : la messe sera à 10h45, le rassemblement à 11h15 (rv pour les élus 10h45 à la salle communale)
- ✓ Recensement : Mme VISOZO a rendez-vous le 17 novembre.

La séance est levée à 19 heures 58.